





# SAFETY DATA SHEET

Title: SDS-ALFAXAN MULTIDOSE CANADA - FRENCH		Document: SDS-CA006	
		Rev: 1.0	PAGE 1 OF 10
Status: Current	Issue Date: 09-Jun-2020	Effective Date: 09-Jun-2020	Review Date: 09-Jun-2025

SECTION 1 – IDENTIFICATION			
IDENTIFICATEUR DE PRODUIT	ALFAXAN MULTIDOSE ANAESTHETIC INJECTION		
AUTRES MOYENS D'IDENTIFICATION	Codes de produit JUROX 520415 (10 mL) et 520425 (20 mL) Numéro d'enregistrement de Santé Canada DIN #: 02468670		
FORMAT DU PRODUIT	Fiole multidose de 10 ml ou 20 ml.		
USAGE RECOMMANDÉ	Agent d'induction avant l'anesthésie par inhalation chez les chiens et les chats. Agent anesthésique unique pour l'induction et l'entretien de l'anesthésie pour la réalisation d'exams ou de procédures chirurgicales chez les chiens et les chats.		
RESTRICTIONS D'UTILISATION	Pour usage vétérinaire seulement		
RENSEIGNEMENTS SUR LE FOURNISSEUR / FABRICANT			
NOM DU FOURNISSEUR CANADIEN	CENTRAL SALES LIMITED	NOM DU FABRICANT	JUROX PTY LIMITED
ADRESSE	1-14 REGAN ROAD	ADRESSE	85 GARDINER STREET
VILLE ET PROVINCE	BRAMPTON, ONTARIO	VILLE ET PROVINCE	RUTHERFORD, NEW SOUTH WALES, AUSTRALIA
CODE POSTAL	L7A 1B9	CODE POSTAL	2320
TÉLÉPHONE #	1-800-387-2522	TÉLÉPHONE #	+61 2 4931 8200
RENSEIGNEMENTS POUR L'INTERVENTION D'URGENCE.			
CONTACT URGENCE	CHEMTREC International CHEMTREC	TÉLÉPHONE #	1-800-424-9300 (24 heures) +1-703-527-3887 (24 heures)

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS	
DANGERS PHYSIQUES	Liquides inflammables, catégorie de danger 3
RISQUES POUR LA SANTÉ	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2A
RISQUES ENVIRONNEMENTAUX	Non classé comme un danger pour l'environnement selon les critères du SGH
ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE*	 
MOT INDICATEUR *	ATTENTION



# SAFETY DATA SHEET

Title: SDS-ALFAXAN MULTIDOSE CANADA - FRENCH		Document: SDS-CA006	
		Rev: 1.0	PAGE 2 OF 10
Status: Current	Issue Date: 09-Jun-2020	Effective Date: 09-Jun-2020	Review Date: 09-Jun-2025

<b>MENTION(S) DE DANGER*</b>	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>MISE(S) EN GARDE*</b>	
<b>Prévention</b>	P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant. P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
<b>Intervention</b>	P370+P378 En cas d'incendie : utiliser mousse anti-alcool ou de fines gouttelettes / brouillard d'eau pour l'extinction. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.
<b>Stockage</b>	P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
<b>Élimination</b>	P501 Éliminer le contenu / récipient pour point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisés conformément à toute réglementation locale
<b>AUTRES DANGERS QUI NE CONDUISENT PAS À UNE CLASSIFICATION</b>	Aucun connu.
<b>RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES</b>	Agent anesthésique : peut provoquer des effets sur le système nerveux central et le système cardiovasculaire. Peut provoquer somnolence, vertiges, dépression respiratoire et perte de conscience. Garder hors de la portée des enfants.

\* Exempté sur l'étiquetage car le produit n'est pas classé comme un « produit dangereux » selon le SIMDUT 2015 (les cosmétiques, les appareils, les drogues ou les aliments tels que définis dans la Loi sur les aliments et drogues sont des produits exclus en vertu du SIMDUT 2015).

## SECTION 3 - COMPOSITION / RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

NOM CHIMIQUE	NOM COMMUN ET SYNONYMES	NUMÉRO CAS (et tout identifiant unique)	CONCENTRATION
Éthanol	Alcool éthylique	64-17-5	< 24 %
Alfaxalone	Alfaxalone	23930-19-0	1 %
4-chloro-m-crésol	Chlorocrésol	59-50-7	< 1 %
Ingrédients non dangereux	-	-	> 60 %



# SAFETY DATA SHEET

Title: SDS-ALFAXAN MULTIDOSE CANADA - FRENCH		Document: SDS-CA006	
		Rev: 1.0	PAGE 3 OF 10
Status: Current	Issue Date: 09-Jun-2020	Effective Date: 09-Jun-2020	Review Date: 09-Jun-2025

SECTION 4 - PREMIERS SOINS	
<b>Inhalation</b>	<p>En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré.</p> <p>En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires.</p>
<b>Peau</b>	<p>Si ce produit entre en contact avec la peau :</p> <p>Lavez les régions touchées avec beaucoup d'eau (et du savon si possible).</p> <p>Consultez un médecin s'il y a une irritation.</p>
<b>Yeux</b>	<p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <p>Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver avec de l'eau claire.</p> <p>S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses.</p> <p>Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical.</p> <p>Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.</p>
<b>Ingestion</b>	<p>NE PAS faire vomir. En cas de vomissement, penchez le patient vers l'avant ou placez-le sur le côté gauche (tête baissée si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et empêcher l'aspiration. Consultez un médecin.</p>
<b>Injection</b>	<p>En cas d'auto-injection accidentelle, consultez un médecin et montrez-lui la notice du produit.</p>
<b>Symptômes / effets les plus importants, aigus et différés</b>	<p>Sédation, anesthésie, dépression respiratoire, effets sur le SNC.</p>
<b>Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers requis</b>	<p>Traiter symptomatiquement. Suivant l'ingestion récente ou une overdose de sédatifs anxiolytiques, hypnotiques et neuroleptiques, l'estomac peut être vidé par un lavage gastrique et une aspiration. Les patients doivent être suivis avec une thérapie symptomatique et de support avec une attention particulière pour le maintien des fonctions cardiovasculaires, respiratoires et rénales et le maintien de la balance électrolytique.</p>

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE
<p><b>MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS :</b></p> <p>Mousse. Poudre chimique sèche. BCF (lorsque le règlement le permet). Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. En cas de feux majeurs uniquement.</p>
<p><b>MOYENS D'EXTINCTION INAPPROPRIÉS :</b></p> <p>Éviter un contact avec les agents oxydants, i.e. nitrates, acides oxydants, décolorants avec chlore, chlore de piscine etc. car un allumage peut survenir.</p>
<p><b>RISQUES SPÉCIFIQUES POSÉS PAR LE PRODUIT DANGEREUX (ex. produits de combustion dangereux) :</b></p> <p>Les produits de combustion comprennent : le monoxyde de carbone (CO) dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques.</p>



# SAFETY DATA SHEET

Title: SDS-ALFAXAN MULTIDOSE CANADA - FRENCH		Document: SDS-CA006	
		Rev: 1.0	PAGE 4 OF 10
Status: Current	Issue Date: 09-Jun-2020	Effective Date: 09-Jun-2020	Review Date: 09-Jun-2025

## ÉQUIPEMENT DE PROTECTION SPÉCIFIQUE ET PRÉCAUTIONS POUR LES POMPIERS :

Produit en vrac : Un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets doivent être portés en cas d'incendie. Si cela est sûr, éteignez l'équipement électrique jusqu'à ce que le risque d'incendie de vapeur soit éliminé. Produit en vrac : Peut-être violemment réactif. Peut exploser. Les liquides et les fumées sont inflammables. Il y a un risque modéré de feu quand il y a exposition à la chaleur ou aux flammes. Les fumées, lorsqu'elles se mélangent à l'air, constituent un mélange explosif. Il y a un risque modéré quand il y a exposition à la chaleur ou aux flammes. Les fumées peuvent facilement se déplacer et atteindre le foyer. La chaleur peut entraîner l'expansion ou la décomposition ainsi qu'une explosion des récipients.

## SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE :

Produit en vrac : Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté / Masque chimique. Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC. Porter des chaussures de sécurité ou des bottes. Tablier en PVC / salopette – une combinaison de protection en PVC peut être requise en cas d'exposition grave. Protection respiratoire – filtre de type A de capacité suffisante. Douche oculaire. Assurez-vous qu'il y a un accès facile à une douche de sécurité.

### MÉTHODES ET MATÉRIAUX DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE :

Pour les petits déversements (c'est-à-dire ceux associés à une utilisation normale du produit), essuyez le déversement avec des serviettes en papier ou d'autres matériaux appropriés. Rincer la zone avec de l'eau. Pour les déversements importants, contenir le déversement à l'aide de barrages flottants, de digues ou d'un matériau absorbant pour empêcher les rejets sur le sol ou dans les voies navigables. Recueillir les matières déversées pour une élimination future.

## SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

### PRÉCAUTIONS POUR LA MANUTENTION SECURITAIRE :

Pour les produits en vrac : Évitez tout contact personnel, y compris l'inhalation. Porter des gants de protection en cas de risque de surexposition. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Empêcher la concentration dans les creux et les puisards. NE rentrez PAS dans un espace confiné avant que l'air n'ait été contrôlé. Évitez de fumer, les lampes nues, la chaleur ou les sources d'incendie.

### CONDITIONS DE STOCKAGE SÉCURITAIRE (y compris les matériaux incompatibles) :

Pour les emballages individuels commercialisés : Conserver à température ambiante contrôlée (15 ° - 30 ° C). Durée de conservation après ouverture de la fiole : 28 jours.

Pour les produits en vrac : Conserver dans les contenants d'origine dans une zone de stockage de liquide inflammable approuvée à température ambiante contrôlée (15 ° - 30 ° C). Entreposer à l'écart des matières incompatibles dans un endroit frais, sec et bien ventilé. NE PAS entreposer dans des fosses, des dépressions, des sous-sols ou des zones où des vapeurs peuvent être piégées. Ne pas fumer, tenir loin des lumières nues, des sources de chaleur ou d'inflammation. Stocker conformément aux réglementations applicables aux matériaux inflammables.

## SECTION 8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

**PARAMÈTRES DE CONTRÔLE** (y compris les limites d'exposition professionnelle ou les limites d'exposition biologique et la source de ces valeurs) :

**LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE :**



# SAFETY DATA SHEET

Title: SDS-ALFAXAN MULTIDOSE CANADA - FRENCH		Document: SDS-CA006	
		Rev: 1.0	PAGE 5 OF 10
Status: Current	Issue Date: 09-Jun-2020	Effective Date: 09-Jun-2020	Review Date: 09-Jun-2025

NOM DE L'INGRÉDIENT	VLE		VME	
	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm
Alfaxalone	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Éthanol	1880 – 1900	1000	1900	1000 - 1250
4-chloro-m-crésol	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

\* Valeurs limites (VLE et VME) provenant des listes réglementaires notées à la section 15

**VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES** : Pas Disponible

**CONTRÔLES TECHNIQUES APPROPRIÉS** : Manipuler dans un endroit bien ventilé. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire dans des circonstances spécifiques.

**MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLES** (par exemple, équipement de protection individuelle) :

<b>PROTECTION RESPIRATOIRE</b>	La protection respiratoire n'est pas jugée nécessaire pour une utilisation normale de ce produit. Pour le produit en vrac : Une protection respiratoire est probablement nécessaire – filtre de type AB-P de capacité suffisante.
<b>GANTS DE PROTECTION</b>	Des gants en PVC sont recommandés.
<b>PROTECTION DES YEUX</b>	Pour le produit en vrac, des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes de protection contre les produits chimiques sont recommandées.
<b>AUTRES</b>	Pour le produit en vrac, les combinaisons, le tablier en PVC ou la combinaison de protection. Avoir un lave-yeux à portée de main. S'assurer qu'il y a un accès facile à une douche de sécurité.

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES		
<b>APPARENCE (état physique, couleur, etc.)</b> : Liquide clair et incolore	<b>ODEUR</b> : Pas Disponible	<b>SEUIL OLFACTIF (ppm)</b> : Pas Disponible
<b>pH (100%)</b> : Approx. 7	<b>POINT DE FUSION / POINT DE CONGÉLATION (° C)</b> : Pas Disponible	<b>POINT D'ÉBULLITION INITIAL / INTERVALLE D'ÉBULLITION (°C)</b> : Pas Disponible
<b>POINT D'ÉCLAIR (° C)</b> : 43.5	<b>TAUX D'ÉVAPORATION</b> : Pas Disponible	<b>INFLAMMABILITÉ (solide ; gaz)</b> : Vapeur inflammable
<b>LIMITE INFÉRIEURE D'EXPLOSIVITÉ OU D'INFLAMMABILITÉ (LIE ou LII)</b> : Pas Disponible	<b>LIMITE SUPÉRIEURE INFLAMMABLE / EXPLOSIVE</b> : Pas Disponible	<b>PRESSION DE VAPEUR (mmHg)</b> : Pas Disponible
<b>DENSITÉ DE VAPEUR</b> : Pas Disponible	<b>DENSITÉ RELATIVE</b> : Pas Disponible	<b>SOLUBILITÉ</b> : miscible
<b>COEFFICIENT DE PARTAGE (n-octanol / eau)</b> : Pas Disponible	<b>TEMPÉRATURE D'AUTOIGNITION (°C)</b> : Pas Disponible	<b>TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION</b> : Pas Disponible
<b>VISCOSITÉ</b> : Pas Disponible		



# SAFETY DATA SHEET

Title: SDS-ALFAXAN MULTIDOSE CANADA - FRENCH		Document: SDS-CA006	
		Rev: 1.0	PAGE 6 OF 10
Status: Current	Issue Date: 09-Jun-2020	Effective Date: 09-Jun-2020	Review Date: 09-Jun-2025

## SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**RÉACTIVITÉ** : Peut réagir avec des agents oxydants.

**STABILITÉ CHIMIQUE** : Instable en présence de matières incompatibles, sinon stable. Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES** : Probable en présence de chaleur excessive ou d'agents oxydants.

**CONDITIONS À ÉVITER** : Éviter l'exposition à une chaleur excessive.

**MATÉRIAUX ET SUBSTANCES À ÉVITER (INCOMPATIBILITÉ)** : Éviter toute réaction avec des agents oxydants.

**PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX** : Ce produit peut dégager des vapeurs toxiques lorsqu'il est soumis à des conditions d'incendie (voir section 5).

## SECTION 11 - RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

### TOXICITÉ AIGUE :

**INHALATION** : Non classé comme extrêmement toxique par inhalation selon les critères du SGH.

**Éthanol**: Inhalatoire (rat) CL<sub>50</sub> : 1247 mg/L/4h

**INGESTION** : Non classé comme extrêmement toxique par ingestion selon les critères du SGH.

**Éthanol**: Orale (rat) DL<sub>50</sub> : 1501 mg/kg

**Alfaxalone**: Orale (rat) DL<sub>50</sub> : 297 mg/kg

**4-chloro-m-crésol**: Orale (rat) DL<sub>50</sub> : 600 mg/kg

**INJECTION** : Alfaxalone est un anesthésique. Évitez les blessures par piqûres d'aiguilles. Le produit provoquera somnolence, vertiges ou anesthésie.

**Éthanol** : Intraveineuse DL<sub>50</sub>(rat) : 1440 mg/kg; Intrapéritonéale DL<sub>50</sub>(rat) : 3.6 mg/kg;  
Sous-cutanée DL<sub>50</sub>(souris) : 8285 mg/kg

**Alfaxalone** : Intraveineuse DL<sub>50</sub>(rat) : 19.4 mg/kg; Intrapéritonéale DL<sub>50</sub>(rat) : 116 mg/kg;  
Sous-cutanée DL<sub>50</sub>(rat) : 2200 mg/kg.

**4-chloro-m-crésol** : Intraveineuse DL<sub>50</sub>(souris) : 70 mg/kg; Sous-cutanée  
DL<sub>50</sub>(souris) : 360 mg/kg.

**YEUX** : Le produit est considéré comme un irritant oculaire de catégorie 2A et peut provoquer une irritation des yeux chez certaines personnes.

**Éthanol**: Oeil (lapin): 500 mg - Irritation sévère, 100 mg / 24 h - Irritation modérée.

**PEAU**: Non classé comme extrêmement toxique par voie cutanée selon les critères du SGH.

**Éthanol** : Cutané (rat): DL<sub>50</sub> : 17100 mg/kg

**Alfaxalone** : Cutané (rat) DL<sub>50</sub> : > 2,200 mg/kg

**4-chloro-m-crésol** : Cutané (rat) DL<sub>50</sub> : > 500 mg/kg

Non classé comme irritant pour la peau selon les critères du SGH.

**Éthanol**: Peau (lapin): 20 mg / 24 h - Irritation modérée, 400 mg (ouverte) – légère irritation

**EFFETS SUR LES ORGANES CIBLES (SUBCHRONIQUES / CHRONIQUES)** : Non classé comme toxique pour certains organes selon les critères du SGH. Une exposition prolongée à l'éthanol peut endommager le foie.



# SAFETY DATA SHEET

Title: SDS-ALFAXAN MULTIDOSE CANADA - FRENCH		Document: SDS-CA006	
		Rev: 1.0	PAGE 7 OF 10
Status: Current	Issue Date: 09-Jun-2020	Effective Date: 09-Jun-2020	Review Date: 09-Jun-2025

**EFFETS CANCÉRIGÈNES** : Ce produit n'est pas reconnu comme substance cancérigène.

**EFFETS MUTAGÈNES** : Ce produit n'est pas reconnu comme substance mutagène.

**EFFETS SUR LA REPRODUCTION / TÉRATOGENÈS** : Ce produit n'est pas connu pour avoir des effets sur la reproduction / tératogènes.

## SECTION 12 - RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

<b>Écotoxicité</b>	<p>Le produit n'est pas classé comme écotoxique selon les normes du SGH</p> <p><b>Éthanol :</b>            LC<sub>50</sub> (96 h) (poisson) : 11 mg/L            EC<sub>50</sub> (48 h) (crustacés) : 2 mg/L            EC<sub>50</sub> (96 h) (algues / plantes aquatiques) : 17.921 mg/L            DMENO (2016 h) (poisson) : 0.000375 mg/L</p> <p><b>Alfaxalone:</b>            Pas Disponible</p> <p><b>4-chloro-m-crésol:</b>            LC<sub>50</sub> (96 h) (poisson) : 0.917 mg/L            EC<sub>50</sub> (48 h) (crustacés) : 1.5 mg/L            EC<sub>50</sub> (72 h) (algues / plantes aquatiques) : 4.2 mg/L            EC<sub>10</sub> (72 h) (algues / plantes aquatiques) : 1.85 mg/L            DMENO (96 h) (poisson) : 0.366 mg/L</p>
<b>Persistance et dégradabilité</b>	<p>Non déterminées pour le produit.</p> <p><b>Persistance : Eau/Sol</b>  <b>Éthanol</b> : FAIBLE (La demi-vie = 2.17 journées)  <b>Alfaxalone</b> : Pas Disponible  <b>4-chloro-m-crésol</b> : FAIBLE (La demi-vie = 49 journées)</p> <p><b>Persistance : Air</b>  <b>Éthanol</b> : FAIBLE (La demi-vie = 5.08 journées)  <b>Alfaxalone</b> : Pas Disponible  <b>4-chloro-m-crésol</b> : FAIBLE (La demi-vie = 0.67 journées)</p>
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	<p>Non déterminé pour le produit.</p> <p><b>Éthanol</b> : FAIBLE (logKOW = -0.31)  <b>Alfaxalone</b> : Pas Disponible  <b>4-chloro-m-crésol</b> : FAIBLE (BCF = 13)</p>
<b>Mobilité dans le sol</b>	<p>Non déterminée pour le produit.</p> <p><b>Éthanol</b> : HAUTE (KOC = 1)  <b>Alfaxalone</b> : Pas Disponible</p>



# SAFETY DATA SHEET

Title: SDS-ALFAXAN MULTIDOSE CANADA - FRENCH		Document: SDS-CA006	
		Rev: 1.0	PAGE 8 OF 10
Status: Current	Issue Date: 09-Jun-2020	Effective Date: 09-Jun-2020	Review Date: 09-Jun-2025

	<b>4-chloro-m-crésol</b> : LOW (KOC = 717.6)
<b>Autres effets néfastes</b>	Chez les vertébrés aquatiques, l'alfaxalone peut provoquer une anesthésie et avoir des effets sur le système nerveux central et le système cardiovasculaire.

## SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Recycler dans la mesure du possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales.

Sinon, éliminer le contenu / contenant conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales.

Étant donné que les contenants vides peuvent conserver des résidus de produit, suivre les avertissements sur l'étiquette et ceux de la FDS même après avoir vidé le contenant.

## SECTION 14 - RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

<b>Numéro ONU</b>	Sans objet.
<b>Désignation officielle de transport ONU</b>	Sans objet.
<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	<p>Polluant marin : NON.</p> <p>Transport terrestre (TMD): Non réglementé pour le transport de marchandises dangereuses.</p> <p>Transport aérien (OACI-IATA / DGR) Non réglementé pour le transport de marchandises dangereuses.</p> <p>Transport maritime (Code IMDG / GGVSee) : Non réglementé pour le transport de marchandises dangereuses.</p> <p>Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL et au code IBC : Sans objet.</p>
<b>Groupe d'emballage</b>	Sans objet.
<b>Dangers environnementaux</b>	Sans objet.
<b>Transport en vrac, le cas échéant</b>	Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL et au code IBC : Sans objet.
<b>Précautions particulières</b>	Telles qu'applicables aux solutions aqueuses ne contenant pas plus de 24% d'alcool.

## SECTION 15 - RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

**Réglementation canadienne** : Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du RPD et la FDS contient tous les renseignements requis par le RPD.

- Loi réglementant certaines drogues et autres substances : Non réglementé.
- Liste de contrôle des exportations (LCPE 1999, annexe 3) : Non répertorié.
- Gaz à effet de serre : Non répertorié.
- Règlement sur le contrôle des précurseurs : Non réglementé.

### Réglementation internationale

- Convention de Stockholm : Sans objet.





# SAFETY DATA SHEET

Title: SDS-ALFAXAN MULTIDOSE CANADA - FRENCH		Document: SDS-CA006	
		Rev: 1.0	PAGE 9 OF 10
Status: Current	Issue Date: 09-Jun-2020	Effective Date: 09-Jun-2020	Review Date: 09-Jun-2025

- Convention de Rotterdam: Sans objet.
- Protocole de Kyoto: Sans objet.
- Protocole de Montréal: Sans objet.
- Convention de Bâle: Les déchets d'éthanol sont énumérés à l'annexe 2.

## Listes réglementaires :

### Éthanol (64-17-5) est disponible dans les textes réglementaires suivants :

- Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail
- Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta
- Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle
- Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle
- Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition Professionnelle
- Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)
- Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle
- Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination
- Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants
- Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS
- Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)
- Canada Forensic Identification Services Évaluation de la cancérogénicité des produits chimiques - Tableau 1 - Produits chimiques à évaluer
- Service Canada Indice toxicologiques - Système d'information sur les matières dangereuses - SIMDUT GHS (anglais)

### Alfaxalone (23930-19-0) est disponible dans les textes réglementaires suivants :

Sans objet.

### 4-Chloro-m-crésol (59-50-7) est disponible dans les textes réglementaires es suivants :

- Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS
- Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

## SECTION 16 - AUTRES RENSEIGNEMENTS

DATE MISE À JOUR:	Juin 2020	La première FDS pour ce produit.
-------------------	-----------	----------------------------------

### Abréviations :

**BCF** : Bromochlorodifluoromethane

**BCF** : *Bioconcentration Factor* (Facteur de bioconcentration)

**CAS** : *Chemical Abstracts Service* (Service de résumés de chimie)

**Code IBC** : *International Bulk Chemical Code* (Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac)

**DGR**: *Dangerous Goods Regulations* (Règlement sur les marchandises dangereuses)

**DIN** : *Drug Identification Number* (Numéro d'identification des drogues)

**DL<sub>50</sub>**: La dose létale médiane, étant une dose unique dérivée statistiquement d'une substance qui peut entraîner la mort de 50% des animaux.

**DMENO** : Dose Minimale avec Effet Nocif Observé



# SAFETY DATA SHEET

Title: SDS-ALFAXAN MULTIDOSE CANADA - FRENCH		Document: SDS-CA006	
		Rev: 1.0	PAGE 10 OF 10
Status: Current	Issue Date: 09-Jun-2020	Effective Date: 09-Jun-2020	Review Date: 09-Jun-2025

**EC<sub>10</sub>** : La concentration efficace maximale d'un dixième, étant une concentration dérivée statistiquement d'une substance qui induit une réponse d'un dixième entre la ligne de base et le maximum après un temps d'exposition spécifié.

**EC<sub>50</sub>** : La concentration efficace à moitié maximale, étant une concentration dérivée statistiquement d'une substance qui induit une réponse à mi-chemin entre la ligne de base et le maximum après un temps d'exposition spécifié.

**FDS** : Fiche de données de sécurité

**GGVSee** : Gefährgut-Verordnung Seeschiffen (Allemagne, Ordonnance sur le fret dangereux pour le transport maritime)

**IATA** : *International Air Transport Association* (Association du transport aérien international)

**Code IMDG** : Code maritime international des marchandises dangereuses

**Koc** : Carbone organique du sol - Coefficient de partage de l'eau. Une mesure de la mobilité d'une substance dans le sol. Des valeurs Koc plus élevées sont corrélées à des produits chimiques organiques moins mobiles tandis que des valeurs Koc plus faibles sont corrélées à des produits chimiques organiques plus mobiles.

**CL<sub>50</sub>** : La concentration létale médiane, étant la concentration statistiquement dérivée d'une substance qui peut entraîner la mort de 50% des organismes.

**LogKOW** : Indicateur relatif de la tendance d'un composé organique à être absorbé par le sol et les organismes vivants. LogKOW est généralement inversement lié à la solubilité dans l'eau et directement proportionnel au poids moléculaire d'une substance

**MARPOL** : (ou Marpol 73/78) Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires 1973 telle que modifiée par le Protocole de 1978

**OACI** : Organisation de l'aviation civile internationale

**ONU** : Organisation des Nations Unies

**PVC** : *Polyvinyl Chloride* (Chlorure de polyvinyle)

**RPD** : Règlement sur les produits dangereux (Canada)

**SGH** : Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, 3<sup>ème</sup> édition révisée, publiée par les Nations Unies.

**SIMDUT** : Système canadien d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

**TMD**: Transport de marchandises dangereuses

**VLE**: Valeur limite d'exposition

**VME**: Valeur moyenne d'exposition

## Les références :

- Europe : Substances enregistrées par l'ECHA (*European Chemical Agency*)
- Règlement sur les produits dangereux (<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/SPOR-2015-17/index.html>)
- Registre des effets toxiques des substances chimiques (RTECS : *Registry of Toxic Effects of Chemical Substances*)
- Veterinary Substances Data Base (VSDB) Alphaxalone (online) Available at: <http://sitem.herts.ac.uk/aeru/vsdb/Reports/1759.htm> last updated 3rd June 2019.
- ChemIDplus <https://chem.nlm.nih.gov/chemidplus/>

Les renseignements pour cette fiche de données de sécurité ont été obtenus à partir de sources considérées comme techniquement précises et fiables. Bien que tous les efforts aient été faits pour assurer une divulgation complète des dangers des produits, dans certains cas, les données ne sont pas disponibles et sont ainsi énoncées. Étant donné que les conditions d'utilisation réelle du produit échappent au contrôle du fournisseur, il est supposé que l'utilisateur de ce matériel a été entièrement formé conformément aux exigences obligatoires du SIMDUT. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est faite et le fournisseur ne sera pas responsable des pertes, blessures ou dommages consécutifs qui pourraient résulter de l'utilisation ou de la confiance dans les renseignements contenus dans ce formulaire. Si l'utilisateur a besoin de renseignements indépendants sur les ingrédients de ce produit ou de tout autre matériau, nous vous recommandons de contacter le fournisseur.